

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Laroche, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Monany, Mme Maroun, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine
M. Constant donnant pouvoir à M. Hanotin
Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Abomangoli, M. Taïbi, M. Bluteau, Mme Valleton, M. Chevreau, Mme Lagarde, M. Prudhomme



Délibération n° 02-05 du 26 septembre 2019

JEUNE PUBLIC ET PETITE ENFANCE – SPECTACLE VIVANT, LIVRE ET LECTURE PUBLIQUE – SOUTIEN À LA CRÉATION ET À LA DIFFUSION, AIDES AUX PROJETS ET AUX MANIFESTATIONS LITTÉRAIRES – ANNÉE 2019 – SUBVENTIONS – AVENANT ET CONVENTION.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la convention avec le « Théâtre des Bergeries »,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

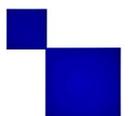
après en avoir délibéré,

- ALLOUE au titre de l'aide à la résidence les subventions de fonctionnement suivantes pour 2019 :

- 30 000 euros pour la résidence de création à l'association « Deug Doen Group »,
- 20 000 euros à l'association « La Rousse » pour sa résidence au Théâtre des Bergeries ;

- ALLOUE au titre de l'aide à projet les subventions de fonctionnement suivantes pour 2019 :

- 5 000 euros à l'association « Melampo » pour son projet de création,
- 5 000 euros à l'association « Filalo ! » pour sa mini tournée en crèches départementales,
- 12 000 euros à l'établissement public territorial « Est-Ensemble » pour son 4e mois de la petite enfance ;



- ALLOUE une subvention de fonctionnement complémentaire de 6 000 euros à la Régie autonome et personnalisée « Théâtre des Bergeries » pour la commande d'écriture à l'autrice Julie Ménard ;

- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 14 550 euros à la commune de Sevrans pour la 29e édition du festival des Rêveurs éveillés ;

- APPROUVE la convention, dont projet ci-annexé, à conclure avec l'association « Deug Doen Group » ;

- APPROUVE l'avenant, dont projet ci-annexé, à conclure avec la Régie autonome et personnalisée « Théâtre des Bergeries » ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ladite convention et ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.